

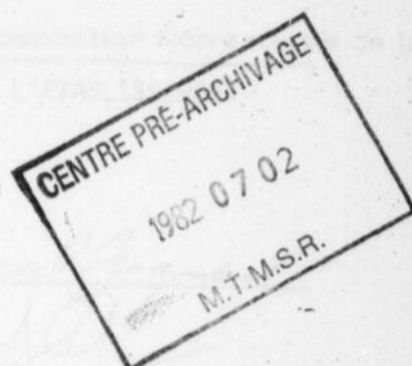
Pour copie conforme à l'original *ew*

7567-01

'82 FEV -3 11 17

DOCUMENT A

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL
INTERVENUE ENTRE



Centre Hospitalier Notre Dame
De La Merci
555, Boul, Gouin Ouest
MONTREAL P.Q.
H3L 1K5

NOM DE L'ETABLISSEMENT

Syndicat des Travailleurs du
Centre Hospitalier Notre-Dame
De La Merci
555, Boul, Gouin Ouest
MONTREAL P.Q.
H3L 1K5

NOM DU SYNDICAT LOCAL

En foi de quoi, les parties, après avoir lu, ont signé par l'entremise de leurs représentants autorisés ce 17 APRIL 1980 à Mercier

Syndicat des Travailleurs du CHNDM

NOM DU SYNDICAT LOCAL

Centre Hospitalier Nôtre-Dame de la

Merci,
NOM DE L'ETABLISSEMENT

Rita Blouin
Yvonne Raymond
Jean-Guy Legault

Armand Jagnant
[Signature]

LETTRE D'ENTENTE NO 3

Les parties habilitées à négocier suivant le chapitre 14 des lois du Québec de 1978 conviennent que la présente convention collective prend effet à compter de la signature et du dépôt en cinq (5) copies de la présente lettre d'entente.

CONVENTION COLLECTIVE INTERVENUE

Syndicat des Travailleurs du C.H.N.D.M. (C.S.N)

Association accréditée

et

Centre Hospitalier Notre Dame de la Merci

Employeur

Numéro du dossier d'accréditation M-7567-01

Nombre de salariés visés par la présente convention collective
492

L'association accréditée et l'employeur conviennent que les termes de la convention collective les régissant, sont ceux négociés et agréés par les parties habilitées à négocier à l'échelle nationale suivant le chapitre 14 des lois du Québec de 1978.

Les parties habilitées à négocier suivant le chapitre 14 des lois du Québec de 1978 ont déposé au bureau du Commissaire général du travail cinq (5) copies du Mémoire d'entente intervenu à l'échelle nationale.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ A Montréal
CE 17 JOUR DU MOIS DE AVRIL 19 80

Rita Blais

Armand Jéquier

Yvon Raymond

[Signature]

Jean-Guy Leduc

[Signature]

Syndicat

Employeur

CINQ (5) exemplaires ou copies conformes de ce document doivent être adressés comme suit par le bureau régional de la FAS au:

Commissaire général du travail
a/s Monsieur Pierre Bellemare
Ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre
425, St-Amable
Québec, Qué.